

RAPPORT N° 03/4-48
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A L'OCCASION DE LA 5EME EDITION DE LA BRADERIE COMMERCIALE

La 5ème édition de la Braderie Commerciale du Bas Leclerc s'est tenue du vendredi 8 au dimanche 17 août 2003 sur la portion de la Rue Maréchal Leclerc comprise entre le Boulevard de l'Océan et la Rue Voltaire.

A cette occasion, et en l'absence de Délibération du Conseil fixant spécifiquement les tarifs applicables à cette manifestation, ceux de la dernière édition ont été reconduits, en application des délégations que le Conseil a accordées au Maire pour la fixation de tarifs à caractère non fiscal, soit :

COMMERCANTS	Tarifs d'occupation du domaine public *		
	jusqu'à 4 ml	de 4 à 7 ml	au-delà de 7 ml
Sédentaires	38,00 euros/ ml (soit 249,26 francs)	53,00 euros/ ml (soit 347,66 francs)	68,00 euros/ ml (soit 446,05 francs)
Non sédentaires	57,00 euros/ ml (soit 373,90 francs)	74,00 euros/ ml (soit 485,41 francs)	96,00 euros/ ml (soit 629,72 francs)

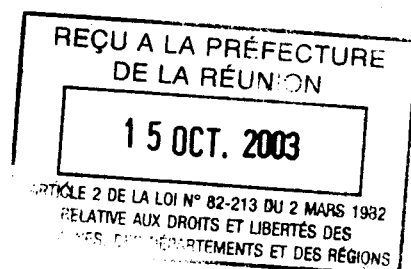
* pour la durée de la manifestation (10 jours)

La manifestation ayant déjà eu lieu, je vous demande donc :

- 1) d'entériner les tarifs de la 5ème édition de la Braderie Commerciale du Bas Leclerc dont les recettes ont été recouvrées -comme les années précédentes- par le Régisseur du Domaine Public au profit de la Régie Marchés et Droits de Place ;
- 2) d'autoriser le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 83 %, déduction faite des frais de gestion supportés par la Régie au titre de l'organisation de la manifestation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/4-48
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE****TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**
A L'OCCASION DE LA 5EME EDITION DE LA BRADERIE COMMERCIALE**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-48 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Entérine les tarifs de la 5ème édition de la Braderie Commerciale du Bas Leclerc dont les recettes ont été recouvrées -comme les années précédentes- par le Régisseur du Domaine Public au profit de la Régie Marchés et Droits de Place, comme suit :

COMMERCANTS	Tarifs d'occupation du domaine public *		
	jusqu'à 4 ml	de 4 à 7 ml	au-delà de 7 ml
Sédentaires	38,00 euros/ ml	53,00 euros/ ml	68,00 euros/ ml
Non sédentaires	57,00 euros/ ml	74,00 euros/ ml	96,00 euros/ ml

* pour la durée de la manifestation (10 jours)

ARTICLE 2

Autorise le reversement de ces recettes à la Commune à hauteur de 83 % déduction faite des frais de gestion (17 %) supportés par la Régie Marchés et Droits de Place pour la participation à l'organisation de la manifestation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

- 8 OCT 2003

